

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MAZIERES-EN-MAUGES, sous la présidence de Monsieur Guy SOURISSEAU, Maire.

Membres présents : BOUYER Dominique, DOKTAS Isabelle, CHAIGNEAU Thierry, GOURDON Alain, BERTHOMÉ Sylvie, TERRIEN Valérie, BOUCHET Benoît, AUGEREAU Pierre, ABELARD Maxime.

Membres absents excusés : BÉCOT Marie-Laure qui a donné procuration à DOKTAS Isabelle, CHAUMET Magaly qui a donné procuration à CHAIGNEAU Thierry, CEBSRON Carine qui a donné procuration à SOURISSEAU Guy, GRÉGOIRE Cédric qui a donné procuration à BOUCHET Benoît, BRÉGEON Florence qui a donné procuration TERRIEN Valérie.

Monsieur Benoît BOUCHET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SOMMAIRE

1. Décisions prises par le maire
2. Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire de Mazières-en-Mauges
3. Demande de subventions exceptionnelles
 - 3.1. Europ'Raid
 - 3.2. Ecole, renouvellement parcs vélos et trottinettes
4. Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aire de sports et de loisirs intergénérationnelle
5. Divers

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : modification délibération portant demande de subvention au titre de la DETR pour la création de l'aire de sports et de loisirs intergénérationnelle de la Gagnerie.

1. Décisions prises par le maire

- Droit de préemption

La commune renonce à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble sis 20 allée du Muguet.

- Marché prestation de service - fourniture repas en liaison froide

En raison de l'absence de la responsable cantine, un contrat de fourniture et livraison de repas en liaison froide a été conclu avec l'entreprise RESTORIA pour la période allant du 11 mars au 07 mai 2024 aux tarifs suivants :

	Maternelle		Elementaire		Adulte	
	€ H.T.	€ T.T.C.	€ H.T.	€ T.T.C.	€ H.T.	€ T.T.C.
Sélection 2 ★						
Entrée ou Fromage	0,362 €	0,382 €	0,362 €	0,382 €	0,453 €	0,478 €
Plat protidique	1,939 €	2,046 €	2,062 €	2,175 €	2,578 €	2,720 €
Accompagnement	0,532 €	0,561 €	0,579 €	0,611 €	0,724 €	0,764 €
Dessert	0,398 €	0,420 €	0,398 €	0,420 €	0,498 €	0,525 €
Coût total indicatif, 4 éléments	3,231 €	3,409 €	3,401 €	3,588 €	4,253 €	4,487 €
Pique-nique salade	3,401 €	3,588 €	3,401 €	3,588 €	4,253 €	4,487 €
Kit Pique-nique	3,401 €	3,588 €	3,401 €	3,588 €	4,253 €	4,487 €

+ avenant n° 1 pour la fourniture de petits pains individuels de 50 g à 0,18 € HT l'unité.

- Marché de travaux - Centre technique municipal

Le marché de travaux pour la construction du centre technique municipal, avec les options « Bardage double peau, panneaux sandwichs en toiture et réemploi de portails existants », a été attribué à :

01 TERRASSEMENTS - VRD	Total mieux-disant
CHOLET TP	38 894,66 €
02 CLOTURE - ESPACES VERTS	
BOUCHET TP	9 487,85 €
03 GROS OEUVRE	
GRC	32 626,32 €
04 DALLAGE INDUSTRIEL	
GUICHETEAU	8 793,80 €
05 RAVALEMENT	
GUICHETEAU	5 877,11 €
06 CHARPENTE METALLIQUE	
LEBLANC	22 083,00 €
07 BARDAGE METALLIQUE	
LEBLANC	17 789,00 €
08 COUVERTURE BACS SECS	
LEBLANC	16 750,00 €
09 MENUISERIES EXTERIEURES	
EGDC METALLERIE	4 448,84 €
10 SERRURERIE	
DEFI	7 585,78 €
11 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	
GUY TRICOIRE	2 856,00 €
12 CLOISONS SECHES - ISOLATION	
PBC	7 051,32 €
13 PLAFONDS SUSPENDUS	
APM	893,63 €
14 CARRELAGE - FAIENCE	
MALEINGE	3 961,06 €
15 PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	
SARL FREMONDIERE DECORATION	1 878,09 €
16 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	
MBR	9 800,00 €
17 ELECTRICITE	
MBR	23 500,00 €
TOTAL HT	214 276,46 €

2. Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire de Mazières-en-Mauges

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables (ZAE nR). Les communes ont défini, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (photovoltaïque et éolien en priorité). Ces zones ne sont pas exclusives : d'autres projets pourront se développer en dehors. Ces zones en cours d'études seront renseignées par les communes sur le portail cartographique des énergies renouvelables au niveau national.

La commune suit les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) validées le 22 janvier 2024 par Cholet Agglomération, à savoir la promotion et le déploiement de toutes les énergies renouvelables. Les objectifs du PCAET de Cholet Agglomération s'inscrivent dans les objectifs du SRADDET des Pays-de-la-Loire et apportent leurs contributions sur le volet énergie, qualité de l'air et préservation des espaces naturels... Cholet Agglomération accompagne les acteurs du territoire dans l'atteinte de ces objectifs tout en veillant à conserver la forte dynamique industrielle et agricole (spécificités du territoire), en préservant les espaces végétalisés et le potentiel de densification urbaine. De même, le paysage de bocage doit être préservé et valorisé pour concourir aux objectifs de développement de la biodiversité, de reconquête de la qualité de l'eau et de sa gestion quantitative tout en favorisant la production d'énergie renouvelable locale.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 27 novembre au 22 décembre 2023 par la mise à disposition du public d'un dossier d'information sur les ZAE nR envisagées par la commune et d'un registre destiné aux observations du public disponible en mairie, aux jours et heures d'ouverture. Le dossier d'information sur les ZAE nR était consultable sur le site internet de la commune et le public pouvait formuler par voie électronique, le cas échéant, ses observations, pendant la période de concertation.

Les zones concernées sont les suivantes :

- filière photovoltaïque en toiture : 2 414 kW de puissance mobilisable sur l'ensemble des toitures de la commune, présentée sur la carte en annexe ;

- filière photovoltaïque au sol : 0.138 GWh de production estimée sur la parcelle AA 522 (parc éco-pâturage de la ZAC), présentée sur les documents en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à valider ou modifier les zones d'accélération identifiées telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables et notamment son article 15,

Considérant qu'il convient de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 13 voix pour et 2 contre,

DÉCIDE d'identifier comme zone d'accélération des énergies renouvelables la zone proposée figurant en annexe à la délibération.

DÉCIDE de transmettre la cartographie de ces zones au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Maine et Loire, ainsi qu'à Cholet Agglomération.

POUR : 13

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

3. Subventions exceptionnelles

3.1 - Europ'Raid

Trois jeunes Maziérais ont créé une association, le « Mazie'raid », afin de participer à la 9^{ème} édition de la course Europ'raid qui se tiendra du 03 au 24 août 2024. L'Europ'raid est un raid-aventure en Europe. C'est un tour d'Europe culturel et solidaire de 10 000 km à travers 20 pays en 22 jours. A bord de Peugeot 205, les équipages redécouvrent l'Europe tout en réalisant des actions solidaires.

Chaque équipage a pour mission de récolter 70 kg de matériel scolaire et sportif, puis de les acheminer et distribuer aux enfants dans une école isolée d'Europe de l'Est, pendant le raid lors des actions solidaires.

L'équipe de Mazières sollicite la commune, soit sous forme de soutien matériel concernant l'achat et la réparation de la voiture, soit sous forme de don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Mazie'Raid.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le sujet sera également abordé au Conseil Municipal des Enfants pour une éventuelle collecte de matériels.

3.2 - Ecole, renouvellement parc vélos et trottinettes

L'école a sollicité la commune pour le renouvellement des vélos que les enfants utilisent sur le temps scolaire mais aussi sur le temps de la pause méridienne qui est gérée par la commune.

L'école a présenté un projet d'achat de 11 vélos et trottinettes, d'un range-vélo et de roues pour un montant de 3 257,24 € TTC.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge l'intégralité du projet d'achat de l'école et de demander à l'école le versement un fonds de concours de 1 370 €.

Une convention de mise à dispositif du matériel sera mise en place entre la commune et l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE de prendre en charge l'achat des 11 vélos et trottinettes, d'un range-vélo et de roues pour un montant de 3 257,24 € TTC,

ADOPTE la convention de mise à disposition des vélos et des trottinettes entre la commune et l'école privée Saint Joseph de Mazières-en-Mauges,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des vélos et des trottinettes entre la commune et l'école privée Saint Joseph de Mazières-en-Mauges,

DEMANDE à l'école le versement d'un fonds de concours de 1 370 €.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aire de sports et de loisirs intergénérationnelle (rectification erreur matérielle)

Le 1^{er} septembre 2023, le Conseil Municipal a délibéré pour solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 pour l'aire de sports et de loisirs intergénérationnelle.

Une erreur matérielle s'est glissée dans le plan de financement, les montants demandés à l'Etat au titre de la DETR et l'Agence du sport au titre du plan 5000 équipements ont été inversés.

Aussi, il convient de rectifier la délibération n° DEL23043 du 1^{er} septembre 2023.

Plan de financement initial :

Montant de l'opération H.T.

Etude et maîtrise d'œuvre	1 800,00 €
Aire de skate-park (terrassment et construction)	36 000,00 €
Terrain de pétanque (terrassment, construction et clôtures)	24 600,00 €
Jeux et tables	10 725,00 €
Aménagement espaces verts + divers	4 275,00 €
TOTAL :	77 400,00 €

Financement

(sous réserve de l'obtention des aides sollicitées)

Région (20 %)	15 480,00 €
Département (20 %)	15 480,00 €
Agence du sports (25 %)	19 350,00 €
DETR (15 %)	11 610,00 €
Autofinancement (20 %)	15 480,00 €
TOTAL :	77 400,00 €

Plan de financement **modifié** :

Montant de l'opération H.T.

Etude et maîtrise d'œuvre	1 800,00 €
Aire de skate-park ou piste de pumptrack (terrassment et construction)	36 000,00 €
Terrain de pétanque (terrassment, construction et clôtures)	24 600,00 €
Jeux et tables	10 725,00 €
Aménagement espaces verts + divers	4 275,00 €
TOTAL :	77 400,00 €

Financement

(sous réserve de l'obtention des aides sollicitées)

Région (20 %)	15 480,00 €
Département (20 %)	15 480,00 €
Agence du sports (15 %)	11 610,00 €
DETR (25 %)	19 350,00 €
Autofinancement (20 %)	15 480,00 €
TOTAL :	77 400,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation de cette opération.
- APPROUVE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, aussi élevée que possible.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Divers

- Supérette API : le Conseil Municipal vote à l'unanimité de placer la supérette API à la place du foyer de foot

- Cholet Agglo Tour

La course cycliste Cholet Agglo Tour se tiendra le 17 mars 2024 et passera sur le territoire de Mazières le long de la RD 200.

- Nature is Bike

Du 14 au 16 juin 2024, Destination Angers avec le soutien de la ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et de la région Pays de la Loire, organise la 4^{ème} édition de Nature is Bike, le festival du Gravel et d'aventure à vélo. Le vendredi 14 juin 2024, les participants passeront en limite de la commune, venant de Nuillé par la grande allée vers les Noues et direction Ribou.

La séance est levée à 23 h 00

Zone d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire de Mazières-en-Mauges



